36432 - le sacrifice : définition et statut

question

Que faut-il entendre par sacrifice ? S’agit-il d’une obligation ou d’une Sunna (forte recommandation).

la réponse favorite

Louange à Allah.

Par sacrifice on entend la bête domestique tuée au cours des jours de la fête du Sacrifice pour se rapprocher d’Allah le Puissant et Majestueux.

Ce sacrifice fait partie des rites islamiques fondés par le Livre d’Allah et la Sunna de Son Messager (bénédiction et salut soient sur lui) et le consensus des musulmans.

Quant au Livre, on y lit la parole du Très Haut : Accomplis la Salâ pour ton Seigneur et sacrifie. et : Coran,108 :2 et Dis: "En vérité, ma Salâ, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l' Univers. (Coran,6 :162)

Le terme nusuk (traduit par dévotion) renvie à l’immolation d’un sacrifice selon Said ibn Djoubayr. L’on dit qu’il englobe tous les actes d’adoration y compris l’immolation. il a donc un sens plus large.

Le Très Haut dit encore : À chaque communauté, Nous avons assigné un rite sacrificiel, afin qu' ils prononcent le nom d' Allah sur la bête de cheptel qu' Il leur a attribuée. Votre Dieu est certes un Dieu unique. Soumettez- vous donc à Lui. Et fais bonne annonce à ceux qui s' humilient, (Coran, 22 : 34).

Quant à la Sunna, al-Boukhari et Mouslim rapportent respectivement sous les numéros (5565 et 1966) : « Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a sacrifié deux béliers cornus et

bigarrés ; il les a égorgés lui-même après avoir dit : bismi Allahi, Allahou Akbar et après les avoir couchés et mis son pied sur leur nuque ».»

2/ D'après Abd Allah Ibn Omar (P.A.a) : le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) procédait au sacrifice durant les dix années qu'il a passé à Médine (rapporté par Ahmad (4935) et par at-Tirmidhi (1507) et jugé bon par al-Albani dans Mishkat al Massabih, 1475).

3/ D'après Uqba ibn Amir (P.A.a) le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) avait distribué des bêtes à sacrifier à ses compagnons et Uqba (le rapporteur), qui reçu un chevereau, dit :

– ô Messager d'Allah ! Je n'ai reçu qu'un chevreau !

– sacrifie-le (rapporté par al-Boukhari,5547)

4/ D'après al-Baraa ibn Azib (P.A.a) le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : Celui qui procède au sacrifice après la prière s'en est bien acquitté et s'est conformé à la pratique prescrite aux musulmans . (rapporté par al-Boukhari (5545).

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) procédait au sacrifice et ses compagnons en faisaient de même. En outre, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a affirmé que ce rite est une tradition musulmane. C'est pourquoi tous les musulmans sont d'accord sur son institution, comme l'ont rapporté de nombreux ulémas.

Leur divergence porte sur la question de savoir si la pratique constitue une forte recommandation ou une obligation qu'il n'est pas permis d'omettre.

La majorité des ulémas soutient le premier avis. C'est l'opinion de Chafii, de Malick et d'Ahmad (selon l'avis qui leur est attribué le plus souvent). D'autres soutiennent le second avis. C'est l'opinion d'Abou Harifa. C'est aussi un des deux avis attribués à Ahmad. C'est l'opinion choisie par Cheikh al-islam Ibn Taymiyya. Celui-ci déclare que cet avis est attribué à Malick et il reste l'avis apparemment adopté par son école.

Extrait du Rissalatou ahkam al-Udhhiya wa adh-dhakat par Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui

accorder Sa miséricorde) a dit : Le sacrifice est fortement recommandé à celui qui en a les moyens. On le fait pour soi-même et à la place de sa famille Fatawa Ibn Outhaymine, 2/661.